

CODE DE VIE
DE L'ÉCOLE ET DU SERVICE DE GARDE
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024



Le code de vie définit annuellement les règles de vie de l'école et du service de garde en se basant sur les valeurs que nous désirons vivre dans notre école. Il lie par engagement mutuel les jeunes, leurs parents et les intervenants de l'école. Ce contrat social traduit les valeurs privilégiées et les règles de façon positive. Ces règles sont assorties de mesures qui sont des conséquences éducatives.

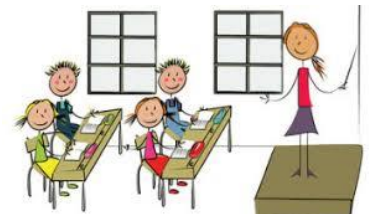
Le code de vie est l'outil de base qui favorise des interventions cohérentes auprès des élèves en regard du respect de l'environnement, des autres et de soi-même. Cet outil vise à créer un milieu de vie sécurisant sur les plans physique et affectif. Il contribue à mettre en place un climat propice aux apprentissages et vise la réussite personnelle de chacun et chacune. Pour y parvenir, notre code de vie met l'accent sur les comportements attendus et distingue les « agirs mineurs » des « agirs majeurs »

Le début de l'année permet à toutes et à tous de s'approprier le code de vie. Les échanges en classe, au service de garde et à la maison favorisent une compréhension uniforme des attentes en regard des apprentissages scolaires et sociaux. Les diverses attentes et les conséquences des dérogations sont discutées avec les jeunes et elles sont formulées en respectant les principes de l'approche disciplinaire.

En nous appuyant sur notre bon jugement et le respect des individus, les règles seront appliquées avec considération dans le respect et la dignité. Par la façon d'intervenir, nous chercherons alors à développer l'autonomie et le sens des responsabilités des jeunes. Nous souhaitons ainsi aider les élèves à vivre en harmonie, à réfléchir à l'impact de leur agir sur les autres et l'environnement tout en assumant les conséquences des choix de comportements qu'ils adoptent.

Considérant qu'un des rôles de l'école est l'enseignement des habiletés sociales, nous prenons en considération l'âge de l'enfant, sa maturité et son intérêt dans nos interventions. La gestion de la proximité, le développement des relations dans un groupe nécessitent un enseignement répétitif, rigoureux et encadré. La collaboration des parents et des différents intervenants scolaires est essentielle à l'amélioration des comportements.

PRINCIPES SOUS-JACENTS À L'APPROCHE DISCIPLINAIRE



Les règles ainsi que les conséquences d'une dérogation sont :

- ☞ **Connues** : elles sont affichées et elles servent quotidiennement de référence.
- 👂 **Comprises** : elles sont claires et elles ont le même sens pour toutes et tous.
- 🗣️ **Partagées** : elles sont discutées.
- 😊 **Utiles** : elles sont peu nombreuses et elles sont nécessaires à la vie en société.
- 🏠 **Raisonnables** : elles sont sécurisantes et elles favorisent la responsabilisation des élèves.
- 📅 **Appliquées avec constance** : elles sont toujours respectées et garantissent un traitement équitable.

Approuvé par le personnel enseignant le 10 janvier 2023

Approuvé par le conseil d'établissement le 6 février 2023

COMPORTEMENTS ATTENDUS

Le code de conduite de l'école prend appui sur les droits de chaque personne de l'école et sur les responsabilités qui en découlent.

À l'école de la Rose-des-Vents	<u>Droits</u>	Responsabilités (comportements attendus)
J'adopte un comportement sécuritaire.	<ul style="list-style-type: none"> • De vivre dans un climat calme à l'école. • De vivre en sécurité à l'école. 	<p>1. J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et les autres en tout temps.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Je me présente à l'école et j'arrive à l'heure. <input type="checkbox"/> Je demeure à l'intérieur des limites de la cour durant les heures de classe et du service de garde. <input type="checkbox"/> Je quitte sans tarder la cour de l'école après la classe. <input type="checkbox"/> Je contribue au calme et à l'ordre dans l'école dans mes déplacements. <input type="checkbox"/> Je m'amuse seulement avec des jeux autorisés à l'école. <input type="checkbox"/> Je m'implique en toute sécurité dans les jeux.
Je fais preuve de respect envers moi-même et les autres.	<ul style="list-style-type: none"> • D'apprendre dans l'ordre et le calme. • De vivre dans un milieu où l'on favorise le savoir-vivre et le respect. 	<p>2. Je respecte les règles de la classe et de l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Je respecte les consignes et j'agis en conséquence. <input type="checkbox"/> J'accepte l'intervention de tout adulte dans l'école. <input type="checkbox"/> Je m'habille et je me chausse correctement selon les lieux et les saisons. <input type="checkbox"/> Je porte des vêtements adéquats en éducation physique. <p>3. Je me respecte et je respecte les autres en paroles et en gestes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Je développe un bon climat d'entente en m'expliquant, en écoutant et en trouvant des solutions réfléchies et pacifiques. <input type="checkbox"/> Je parle poliment et sur un ton calme aux élèves et à toutes les personnes de l'école. <p>4. J'adopte des comportements qui font preuve de civisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> J'utilise des mots de politesse (merci, S.V.P., etc.). <input type="checkbox"/> J'utilise le monsieur et madame. <input type="checkbox"/> Je m'excuse lorsque je bouscule quelqu'un. <input type="checkbox"/> J'attends mon tour pour parler.
Je respecte l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • De vivre dans un environnement agréable. • De travailler ou de jouer avec du matériel en bon état. 	<p>5. Je prends soin de l'environnement et du matériel que j'utilise.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Je collabore au maintien de la propreté de mon environnement : école, classe, cour, gymnase, etc. <input type="checkbox"/> Je ramasse mes affaires aux casiers. <input type="checkbox"/> Je jette mes déchets dans la poubelle. <input type="checkbox"/> Je pratique le recyclage et le compostage de façon appropriée. <input type="checkbox"/> Je prends soin du matériel mis à ma disposition. <input type="checkbox"/> Je remplace le matériel que j'ai abimé ou perdu.


**SELON LA GRAVITÉ DU MANQUEMENT,
J'AI UNE CONSÉQUENCE RELIÉE À UN « AGIR » MINEUR OU MAJEUR.**



Agir mineur

Un agir mineur, c'est un comportement et/ou une parole...

- qui agace;
- qui provoque de l'agitation;
- qui provoque un retard dans le fonctionnement de la classe et/ou des apprentissages;
- qui est non sécuritaire : pour m'amuser ou pour faire semblant.

Exemples de gestes mineurs	Pour un manquement mineur
<ul style="list-style-type: none"> • Refus de travailler; • Langage inapproprié; • Les cris et le bavardage inutile; • Ne pas avoir son matériel de façon répétitive; • Habillement inadéquat; • Non-respect des heures d'arrivée sur la cour de l'école et en classe; • Non-respect des limites de la cour de l'école; • Non-respect du matériel et de l'environnement; • Possession d'objets non autorisés à l'école; • Le port de la casquette, d'un capuchon ou d'une tuque à l'intérieur de l'école ; • Perturbation lors des déplacements; • Bousculade (classe, corridors, rangs, récréations). <p><i>D'autres situations pourraient être traitées comme agir mineur.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si je manifeste un geste mineur, je suis averti; • Si j'ai un nouveau manquement mineur, je dois assumer une conséquence éducative; • Si la situation devient répétitive, je dois assumer une conséquence dans une démarche de relation d'aide et rencontrer mon ou ma titulaire et au besoin, mes parents.
	<p style="text-align: center;">Les mesures de soutien d'encadrement et sanctions disciplinaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avertissements verbaux, ainsi que des rappels des comportements attendus; • Avertissement écrit (billet d'information ou agenda); • Réflexion écrite (fiche de réflexion); • Contrat de respect; • Geste de réparation; • Rencontres individualisées; • Retrait à l'interne. <p><i>Toutes autres mesures de soutien ou d'encadrement pertinentes selon la situation pourraient être envisagées;</i></p> <p><i>La démarche d'intervention se fait en respectant une gradation des sanctions disciplinaires;</i></p> <p><i>Possibilité de l'élaboration d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention personnalisé selon la gravité de la situation.</i></p>
<p>*** Un agir mineur répétitif ayant un effet négatif pour l'élève ou le groupe devient et sera traité comme un agir majeur. ***</p>	
<p style="text-align: center;">Agir majeur</p> 	<p style="text-align: center;">Un agir majeur, c'est un comportement et/ou une parole...</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui agresse; • qui provoque des situations de crise ou qui a un effet de désorganisation dans la classe, dans l'école ou sur la cour; • qui compromet la sécurité physique et psychologique; • un agir mineur répété ayant un effet négatif pour l'élève ou les autres.

Exemples de gestes majeurs	Pour un manquement majeur
<p><u>Gestes sans incidences légales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Non-respect chronique des règles de vie; • Refus d’obtempérer, impolitesse grave ou désorganisation volontaire; • Désorganisation volontaire lors d’une suppléance; • Incitation à la bagarre. <p><u>Gestes à incidences légales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Agression physique/verbale, violence ou incitation à la violence; • Intimidation, cyberintimidation (menaces, taxage, harcèlement, chantage); • Vol et vandalisme; • Possession ou utilisation d’un objet à des fins dangereuses; • Fugue; • Possession, consommation ou trafic de drogues, de tabac ou de boissons alcoolisées; • Indécence. <p><i>D’autres situations pourraient être traitées comme agir majeur.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre fin au comportement et retrait de l’activité; • Un agir majeur entraîne automatiquement un retrait de la classe à l’interne ou à la maison (une demi-journée ou plus, selon la gravité et la persistance du manquement après consultation entre mon titulaire, la direction ou la responsable d’école); • Mon manquement est consigné sur la fiche « rapport d’événement » par l’intervenant responsable et remis à la direction; • Mes parents sont informés de la situation; • Lors de la suspension, l’élève a l’obligation d’effectuer le travail donné par l’enseignant, incluant la fiche de réflexion et la préparation du geste de réparation. Si le travail n’est pas effectué, il y aura prolongation de la suspension; • La réintégration à l’école se fait accompagnée d’un parent en présence de la direction. L’élève réintègrera la classe s’il démontre qu’il a réfléchi sérieusement et qu’il a la volonté d’améliorer son comportement. <p><i>Tout comportement majeur peut faire l’objet d’une signalisation ou d’un signalement à la police ou à la protection de la jeunesse.</i></p> <p><i>L’auteur du manquement pourrait être transféré ou expulsé de l’école ou de la Commission scolaire en cas de récidive.</i></p>
	<p style="text-align: center;">Les mesures de soutien d’encadrement et sanctions disciplinaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retrait à l’interne ou à l’externe; • Réflexion écrite (fiche de réflexion); • Contrat de respect; • Geste de réparation; • Rencontres individualisées; • Références à des ressources professionnelles. <p><i>Toutes autres mesures de soutien ou d’encadrement pertinentes selon la situation pourraient être envisagées;</i></p> <p><i>Possibilité de l’élaboration d’un plan d’action ou d’un plan d’intervention personnalisé selon la gravité de la situation.</i></p>

INTIMIDATION ET VIOLENCE

Quelques définitions (art.13, LIP 2012) :

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, **exercée intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer **des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé **par l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Quelques précisions (art. 76, LIP 2012) :

Article 76 (2°) : « Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire, qu'ils soient commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'ils ont un impact sur le fonctionnement à l'école, seront sanctionnés selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école. »

Article 76 (3°) : « Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève. »

Conflit : Un conflit ou situation conflictuelle est la constatation d'une opposition entre personnes ou entités. Le conflit est chargé d'émotions telles que la colère, la frustration, la peur, la tristesse, la rancune, le dégoût. Parfois, il peut être fait d'agressivité et de violence

Signalement : Dénonciation à tout intervenant de l'école d'une situation ou d'un événement relatif à un élève, victime ou auteur, susceptible d'être un acte d'intimidation ou de violence fait en vue de prendre des mesures préventives ou correctives.

Plainte : Dénonciation par un élève ou ses parents, **s'il est mineur**, d'une situation ou d'un événement dont il est victime qui, après analyse par la direction d'école, constitue un acte d'intimidation ou de violence.

On dit qu'une personne est intimidée quand :

- ⊕ Une ou plusieurs personnes cherchent par exprès à lui faire du mal physiquement ou psychologiquement, à la rabaisser ou à l'exclure du groupe;
- ⊕ Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé (ex. : il est plus grand, plus vieux, plus populaire; ils sont plus nombreux);
- ⊕ Il est difficile pour celui qui se fait intimider de se défendre, il se sent démuni. Il peut avoir peur, se sentir triste et isolé.

**Si votre enfant subit de l'intimidation ou de la violence à l'école
Vous pouvez nous joindre :**



Par téléphone : 418 724-3563, au secrétariat.



Par courriel : rosedesvents.cssphares.gouv.qc.ca

Tous les membres du personnel de l'école peuvent vous aider, demandez de l'aide si besoin.



Code de vie

Contrat d'engagement

École de la Rose-des-Vents

Service de garde Caverne des lutins

De l'élève: En signant, je m'engage à respecter les règles de conduite et à assumer les conséquences de mes actions et de mes paroles. Je m'engage donc à faire mon travail d'élève afin de favoriser ma réussite scolaire et celle des autres.

Du parent : En signant, je m'engage à encourager mon enfant à avoir un comportement respectueux et à l'encourager « à faire de son mieux » dans son travail

Je m'engage aussi à collaborer avec les intervenants de l'école afin d'aider à gérer les difficultés vécues par mon enfant et à favoriser un climat d'apprentissage approprié pour lui-même et pour les autres élèves

Du titulaire : Je m'engage à mettre en place différents moyens pour aider mes élèves à vivre dans un climat de respect et de considération des autres afin que les apprentissages puissent s'effectuer dans un milieu sécurisant pour tous les élèves. Je m'engage à collaborer avec les parents pour surmonter les difficultés vécues à l'école par leur enfant.

J'ai pris connaissance du CODE DE VIE.

Je suis prêt à m'engager à le respecter afin de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

LE
RÉSPÉCT
ÇA CHANGE L'ÉCOLE